



St Cyr en Talmondais

journal municipal **Novembre** 2016

Edito

Chers Saint-Cyriennes et Saint-Cyriens.

Nous arrivons à la fin de l'année 2016, une année riche en évènements avec ses peines et joies. Les actes violents des terroristes avec ces horreurs sont encore très présents dans nos mémoires. Mais la France fait face avec une solidarité exemplaire pour défendre ses valeurs démocratiques. Nous avons une pensée pour toutes les victimes de ces actes barbares.

En ce qui concerne notre commune, nous avons pu réaliser des travaux importants : au moins d'août, nous avons entrepris la réfection du Champ de Foire, le parking avec ses emplacements et les travaux de voirie rue des Envies et des Noyers ont duré 15 jours « du 22 août au 5 septembre ». Nous avons profité de ces travaux pour aménager un espace paysagé autour du monument aux morts, lequel a été réalisé juste avant le 11 novembre.



La réforme de l'intercommunalité avec la fusion entre le Moutierrois et le Talmondais sera effective au 1er janvier 2017. Le cabinet KPMG nous a assisté avec son étude de faisabilité. Il y aura des changements dans la représentation des communes au conseil de la nouvelle Communauté de communes du Moutierrois et du Talmondais. En accord avec le conseil municipal, nous avons commencé à préparer le dossier pour la rénovation de la salle des fêtes et la mairie avec le cabinet Ouest Architecture Urbanisme des Sables d'Olonne. Le permis a été déposé.

Je vous souhaite à toutes et à tous des bonnes fêtes de fin d'année et le conseil municipal et moi-même vous invitons pour la cérémonie des vœux le mardi 3 janvier 2017 à 18h30. Très cordialement.

Votre maire Nicolas PASSCHIER

Mairie de Saint Cyr en talmondais : Accueil ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30
Contact par mail : mairiestcyrantalmondais@wanadoo.fr - Site internet : www.saint-cyr-en-talmondais.fr

Extraits des décisions du Conseil Municipal de Juillet à Novembre 2016

(les délibérations sont consultables en mairie)

Juillet 2016

Dix ans après la création du Lotissement Court du château, la Société Vendée Aménagement rétrocède à titre gratuit la voirie, soit la rue des charmes et le bassin d'orage à la commune. Des travaux de réalisation d'enrobé sur les trottoirs seront réalisés lorsque les constructions seront terminées sur la deuxième tranche du lotissement. Quatre terrains ont été vendus récemment et 1 permis de construire est en cours d'instruction.

Le conseil a décidé d'autoriser le maire à signer un devis pour la réfection du chemin rural séparant Saint Cyr en talmonçais de Curzon, très abimé par les passages de poids lourds et désormais inaccessible et dangereux pour les cyclistes. Pour la première tranche située entre la RD45 en direction de Curzon et le lieudit du Grand moulin à Saint Benoist sur mer, le coût s'élève à 12 266,70 € ttc.

Septembre

Les travaux de voirie 2015-2016 s'achèvent avec la réfection de l'enrobé du parking du Champ de foire. Des aménagements complémentaires ont été réalisés (suppression de la cabine téléphonique, création d'un espace végétal et minéral au monument aux morts, enrobé devant la boulangerie et le restaurant, élargissement de la voie d'accès) et des dépenses non prévues par le maître d'œuvre conduisent la commune à reporter les dépenses prévues pour la rue des Sablons. La commémoration du 11 novembre se tiendra sur la place du Champ de foire rénovée et près d'un monument aux morts mis en valeur.

Octobre

Dans le cadre de la fusion entre la Communauté de communes du Pays Moutierrois et la Communauté de communes du Talmonçais, il est demandé aux élus d'approuver la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Moutierrois concernant ses compétences. Le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire doivent faire l'objet d'un vote, aussi les élus ont approuvé la nouvelle répartition des sièges. Pour Saint Cyr, un seul élu représentera la commune.

Novembre

Afin de compléter le plan de financement des travaux du projet de réhabilitation de la salle polyvalente et de la mairie, les élus se prononcent en faveur d'une demande de subvention auprès des fonds européens pour le programme Leader et auprès de l'Ademe. Pour information le permis de construire a été déposé au service instructeur à la mairie de Moutiers les Mauxfaits, l'appel d'offres destiné aux entreprises sera lancé début janvier 2017, Les travaux débiteront fin mars 2017.

Coût total des travaux		467 410,00	560 892,00
Honoraires Maitrise d'Œuvre		42 063,00	50 475,60
Coordonateur sécurité		1500	1 800,00
Bureau de contrôle technique		4000	4 800,00
Assurance Dommage Ouvrage		10468	12 561,60
Coût total du projet		525 441,00	630 529,20
Recettes			
ETAT (DETR)	28%	148 368,00	
CCPM	9%	45 000,00	
Région	5%	25 144,00	
SyDEV	14%	72 218,00	
Réserve Parlementaire	6%	30 000,00	
Fonds européens (Leader)	6%	30 000,00	
ADEME	6%	30 000,00	
Total Subventions	72%	380 730,00	
Participation de la commune		249 799,00	
Total		630 529,00	


INFORMATIONS GENERALES

Entretien des haies et des trottoirs :

En cette période automnale il vous est rappelé l'obligation d'entretenir vos haies en mitoyenneté, pour le respect des voisins et des usagers des trottoirs ou bas-côté. Le règlement sanitaire départemental précise également dans son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau. Merci de balayer ou de désherber devant votre maison. Les agents ne pourront plus utiliser de désherbant à compter du 1er janvier 2017.

Ramassage des ordures ménagères :

La communauté de communes vous rappelle l'obligation de présenter les bacs d'ordures et les sacs jaunes avant 12 heures lors du jour de la collecte. Cette Information était déjà indiquée sur votre calendrier de collecte annuel.



**UN AVIS D'ARCHITECTE GRATUIT SUR VOTRE PROJET
DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION**

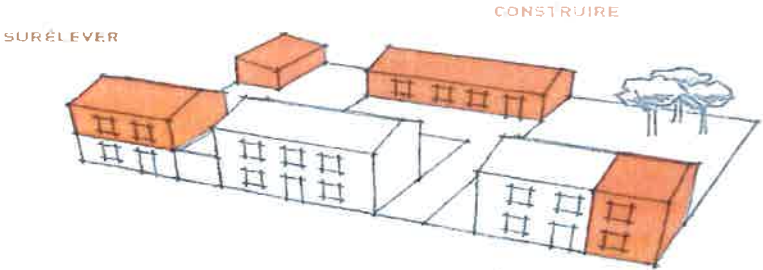
Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Vendée) est un organisme départemental de conseil, d'aide à la décision, d'information et de formation, dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Une de ses missions est de conseiller gratuitement les particuliers qui désirent construire, étendre ou réhabiliter des bâtiments. Il s'assure de la qualité architecturale d'une construction et de sa bonne insertion dans son environnement, et vous guide dans vos démarches administratives. Il ne se charge toutefois pas de la maîtrise d'œuvre des projets.

**PRENEZ RENDEZ-VOUS
AVEC UN ARCHITECTE DU CAUE**

Une permanence est organisée à la Communauté de Communes, sur rendez-vous, avec Marie-Laure BELLICAUD, architecte consultant du CAUE.

tel : 06 75 37 63 02
mail : marie-laure.bellicaud@caue85.com

CAUE DE LA VENDÉE
45 boulevard des États-Unis, CS 4068
85017 la Roche sur Yon cedex, 02 51 37 44 95
en savoir + : www.caue85.com



Horaires déchetteries Les deux déchetteries sont passées aux horaires d'hiver depuis le 16 septembre :

	ST VINCENT S/GRAON		LE GIVRE	
	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre	HIVER 16 septembre au 14 avril	ÉTÉ 15 avril au 15 septembre
Lundi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Mardi	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ
Mercredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Jendredi	De 9h à 12h	De 9h à 12h	De 14h à 17h	De 14h à 18h15
Samedi (réservé aux particuliers)	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h	De 9h à 12h et de 14h à 17h	De 9h à 12h et de 14h à 18h
Dimanche	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ	FERMÉ

Brûlots :

Réglementation relative à l'usage du feu dans le Département de la Vendée. Il est interdit de brûler les déchets quels qu'ils soient, ils doivent être apportés à la déchetterie

Bruit :

Les activités bruyantes sont tolérées : jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 - les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h - dimanches et jours fériés : de 10h à 12h. En cas d'infraction vous pouvez contacter la gendarmerie au 17 qui verbalisera le contrevenant.

Bibliothèque :

Ouverture de la bibliothèque le mercredi après-midi de 16h à 17h30 et le samedi matin de 10h30 à 12h. Si vous souhaitez devenir bénévole, merci de contacter la mairie. L'accès est gratuit pour tous les Saint Cyriens

Elections 2017 :

Afin de pouvoir voter lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017, et lors des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, vous devrez être inscrit sur la liste électorale de Saint Cyr en Talmondais. Vous pouvez venir en mairie avec un justificatif de domicile et une copie de votre carte d'identité avant le 30 décembre 2016 à midi. Les nouvelles cartes d'électeurs seront transmises au printemps 2017.

Repas des anciens

Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente étant prévus cet hiver, il ne nous a pas été possible d'organiser le traditionnel repas des anciens. Toutefois les élus ont décidé d'attribuer aux personnes inscrites sur la liste électorale et âgées de 65 ans et plus un colis de Noël, confectionné à partir de produits locaux. Les élus distribueront les colis à votre domicile le samedi 26 novembre toute la journée. Vous avez dû recevoir un courrier de la mairie vous demandant vos disponibilités pour mieux organiser cette journée, nous vous remercions de le remettre au secrétariat avant le 20 novembre 2016.

Marché de Noël

Le dimanche 20 novembre, plusieurs créateurs, artisans et vendeurs exposeront à la salle polyvalente de 9h30 à 18h.

Venez commencer vos achats de Noël près de chez vous. Une petite restauration et une buvette seront à votre disposition.



Votre commune se mobilise pour **vos soins** et **vos achats**

- Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches
- Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations
- Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins
3 mutuelles et 3 niveaux de garanties : économie - sécurité - confort
- Une mutuelle ouverte à tous
(Tout âge, compatible fiscalité loi Madelin, compatible ACS)

► 05 64 10 00 48
Service conseil & information

► www.macommunemasante.org



UNE MUTUELLE AU SERVICE DES HABITANTS

Le principe est simple: Proposer une couverture santé à ceux qui renoncent parfois à des soins médicaux importants faute de moyens financiers.

Les personnes sans emploi, les retraités, les travailleurs non salariés, les agents territoriaux, les fonctionnaires, les personnes en CDD ou intérimaires, peuvent profiter de cette offre.

Grâce au principe de mutualisation, les couvertures et les tarifs sont très performants, environ 30% moins chère qu'une adhésion individuelle.

Suite à une réunion publique, plusieurs Saint-Cyriens ont déjà souscrit un contrat

INFORMATIONS

Geneviève FLORENT
conseillère municipale
06 30 38 46 59